



*Association au Service de l'Enfance
CRECHE FAMILIALE
14 rue Pasteur Cadier – 64000 PAU*

Projet éducatif et pédagogique

Le projet éducatif et le projet pédagogique ont été élaborés en collaboration avec l'équipe d'encadrement et les assistantes maternelles de la crèche familiale.

Ses objectifs sont multiples :

- avoir un outil commun de référence permettant de s'appuyer sur une même ligne de conduite dans la pratique professionnelle ;
- garantir une qualité d'accueil à l'enfant et sa famille ;
- proposer aux familles une démarche éducative et/ou les en informer ;
- expliciter les différentes compétences professionnelles mobilisées ;
- apporter un support et un soutien à l'équipe dans l'accueil au quotidien ;
- favoriser la continuité professionnelle lors d'accueils provisoires chez une autre assistante maternelle de la crèche (congés annuels, parental, maladie, etc.) ;
- communiquer avec les partenaires extérieurs (financeurs, CAF, PMI, etc.).

Notre démarche éducative privilégie le respect de l'enfant, en cohérence avec son développement psychoaffectif et psychomoteur.

Projet éducatif

A- LES ENGAGEMENTS DE L'ENSEMBLE DE L'EQUIPE (ASSISTANTES MATERNELLES, EQUIPE D'ENCADREMENT)

L'ensemble de l'équipe a pour but d'atteindre les objectifs suivants :

1. L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET SA FAMILLE

Objectifs :

- établir un lien de confiance entre les parents, l'enfant et l'assistante maternelle ;
- permettre à l'enfant de se séparer progressivement de sa famille et de se retrouver ;
- établir une relation « contenante » et sécurisante avec l'enfant ;
- privilégier la sécurité physique et affective des enfants ;
- créer des espaces d'écoute pour les familles ;

Moyens :

- proposer un cadre d'accueil aux parents (projet d'établissement)
- mettre en place un accueil individualisé ;
- élaborer un protocole d'adaptation progressive ;
- communiquer régulièrement avec les parents sur les habitudes de vie de l'enfant pour favoriser la continuité de l'accueil ;
- respecter les habitudes de l'enfant et sa famille ;
- préparer et accompagner les temps de séparation et retrouvailles ;
- privilégier l'accueil et les retrouvailles au domicile de l'assistante maternelle ;
- garder une distance affective et un respect mutuel ;
- aménager l'espace avec du matériel de puériculture et pédagogique adapté à l'âge de l'enfant ;
- associer les parents à la vie de la crèche ;
- mettre à disposition du personnel qualifié (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, secrétaire, comptable).

2. LES SOINS

Objectifs :

- respecter l'intégrité corporelle de l'enfant ;
- respecter le rythme et l'envie de l'enfant (alimentation, soins, sommeil, dialogues) ;
- répondre aux besoins physiologiques de l'enfant ;
- privilégier la convivialité dans les moments éducatifs (temps d'échanges affectif avec l'adulte) ;
- respecter les coutumes familiales et les régimes alimentaires (choix culturels et religieux) ;
- privilégier une continuité avec le milieu familial ;
- respecter le développement psychomoteur de l'enfant.

Moyens :

- penser des conditions d'accueil permettant l'élaboration d'une relation de confiance entre l'enfant, sa famille et l'équipe de la crèche ;
- créer un espace intime pour le change et l'acquisition de la continence ;
- respecter le corps de l'enfant (dans les gestes, la parole, l'attention portée, etc.) ;
- maintenir l'hygiène corporelle de l'enfant (change, mains, visage, etc.) ;
- respecter les règles d'hygiène ;
- créer les conditions d'un repas convivial (posture professionnelle, mobilier adapté, plaisir de découvrir les saveurs de la table, repas adapté à l'âge de l'enfant et équilibré, etc.) ;
- repérer les rythmes de sommeil de l'enfant (respect du rythme biologique, des phases du sommeil) ;
- échanger régulièrement avec les parents sur les habitudes de sommeil, l'alimentation, etc. ;
- observer l'enfant ;
- penser l'aménagement de l'espace ;
- rester disponible et à l'écoute ;
- favoriser les temps de récupération corporelle et mentale.

3. L'AUTONOMIE

Objectifs :

- favoriser l'autonomie de l'enfant, l'aider à se construire, à grandir et à développer ses capacités
- permettre à l'enfant d'« être acteur de sa propre vie ».

Moyens :

- lui donner les possibilités de prendre des initiatives ;
- permettre les comportements exploratoires non interventionnistes par la présence rassurante de son assistante maternelle (manipulation des plats et couverts, des jouets, etc.) ;
- respecter la personnalité de l'enfant en autorisant et accompagnant les expressions de refus, frustrations, etc. (le bébé est une personne ! Il a le droit de dire non.) ;
- communiquer avec la famille autour des progrès de l'enfant dans le développement de son autonomie ;
- respecter le développement et l'évolution de chaque enfant ;
- penser l'aménagement de l'espace ;
- permettre à l'enfant une participation active aux actes de la vie quotidienne.

4. LA SOCIALISATION

Objectifs :

- permettre à l'enfant d'apprendre à vivre en groupe ;
- l'aider à s'extérioriser ;
- le sensibiliser au respect d'autrui (partager, échanger) ;
- le sensibiliser au respect des règles en société.

Moyens :

- mettre en place des sorties régulières : aller au parc, rencontrer d'autres enfants en compagnie de son assistante maternelle ;
- faire découvrir à l'enfant son environnement (nouveaux bruits, odeurs, animaux, etc.) ;
- participer aux temps de rencontres-jeux et sorties organisées par la crèche (courir, sauter, explorer, manipuler) ;
- permettre à l'enfant, progressivement, de vivre en société, en adaptant les sorties aux possibilités développementales de l'enfant ;
- lui expliquer les différences ;
- le soutenir dans la gestion de ses émotions.

B – LES ENGAGEMENTS DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

- Mettre leurs compétences professionnelles au service de l'association et de ses usagers.
- Soutenir la pratique professionnelle des assistantes maternelles :
 - amener chaque assistante maternelle à réfléchir sur sa pratique au quotidien ;
 - permettre d'avoir recours à d'autres compétences professionnelles (puéricultrice, éducatrices de jeunes enfants, psychologue, comptable, secrétaire) ;
 - rompre l'isolement de la profession.
- Etre garante du projet d'établissement :
 - élaboration commune des différents projets.
 - évaluation et réajustement réguliers.
 - veiller à s'y référer.

Projet pédagogique

Le projet pédagogique traduit les intentions du projet éducatif dans les pratiques professionnelles quotidiennes de l'équipe d'encadrement et des assistantes maternelles.

1 - L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET SA FAMILLE

La première rencontre se fait à la crèche lors des permanences avec les éducatrices de jeunes enfants qui expliquent le fonctionnement général.

Une fois l'inscription confirmée, la crèche recontacte la famille pour lui proposer les coordonnées d'une assistante maternelle agréée salariée de l'association. La rencontre avec celle-ci se fait à son domicile. Ils peuvent dialoguer en présence de l'enfant.

A cette occasion les parents découvrent le cadre d'accueil proposé par la professionnelle.

Une fois l'assistante maternelle choisie, la directrice de la crèche reçoit les parents afin de signer le contrat d'accueil. Chaque point du règlement intérieur est présenté, un exemplaire du projet pédagogique est donné aux parents pour les inviter à prendre connaissance des orientations éducatives des professionnelles. Chaque famille sera invitée à lire si elle le souhaite le projet éducatif.

Le dossier administratif clôturé, l'adaptation de l'enfant peut commencer. Elle se fait en plusieurs étapes, la séparation se déroule en douceur et selon le rythme de chacun (**voir protocole ci-après**). Chacun fait plus ample connaissance. C'est l'occasion pour les parents de pouvoir exprimer leurs sentiments face à la future séparation. Les parents précisent les habitudes de l'enfant (doudou ou objet auquel l'enfant est attaché, qui fera le lien entre son domicile et celui de la professionnelle), son rythme de sommeil, ses habitudes alimentaires. Une relation de confiance s'établit pendant ces moments là.

Pendant toute la période de l'accueil, la communication reste importante et se matérialise par les transmissions du matin et du soir : pour la continuité des soins, les parents et l'assistante maternelle restituent les événements importants de la vie de l'enfant.

ADAPTATION PROGRESSIVE

L'adaptation consiste à accueillir de façon progressive, non rigide, chaque enfant avec ses parents d'abord, puis en leur absence dans un second temps. Elle n'est pas figée. Sa durée dépend de chaque enfant. Elle nécessite souplesse et respect de l'enfant et de ses parents. Elle est mise en place pour aider l'enfant et ses parents à mieux vivre cette séparation.

Elle permet :

A l'enfant

De s'adapter à :

- un nouveau rythme de vie,
- à une autre personne,
- à un autre environnement.

Aux parents

Une meilleure connaissance :

- de l'assistante maternelle,
- des membres de sa famille,
- de son environnement (espace où l'enfant va vivre)
- de son organisation.

A l'assistante maternelle

- une observation de l'enfant
- un dialogue avec les parents pour connaître les habitudes et les rythmes de l'enfant pour pouvoir harmoniser sa façon de faire avec celle de la mère et pour mieux répondre à ses besoins
- pour les autres enfants accueillis, de faire connaissance avec le nouvel enfant.

Modalités de l'adaptation

Elle se fera d'une façon progressive et fractionnée. Elle sera envisagée pendant la semaine qui précède la date d'entrée de l'enfant à la crèche.

Dans un premier temps, la présence des parents (ou d'un parent) est indispensable pendant 1 heure environ au domicile de l'assistante maternelle. Les premiers soins (change, repas ou biberon) seront donnés par les parents en présence de l'assistante maternelle.

L'assistante maternelle proposera ce temps d'accueil selon son organisation.

Dans un second temps, l'assistante maternelle, en présence des parents, effectuera l'ensemble des soins. L'enfant pourra être confié à l'assistante maternelle, si les parents le souhaitent.

Dans un troisième temps, l'assistante maternelle pourra prendre le relais des parents. L'enfant sera accueilli sur des amplitudes horaires de plus en plus longues.

2 – LES SOINS

- **L'alimentation**

L'ensemble des repas préparés préalablement par l'assistante maternelle se déroule dans un espace approprié, calme, avec du matériel adapté à la petite enfance. L'assistante maternelle et l'enfant se lavent les mains avant et après les repas. Le rythme de chaque enfant est respecté afin de le rendre actif (découverte des aliments avec ses doigts, mise à disposition d'une seconde cuillère).

Les repas diversifiés favoriseront la découverte des saveurs de la table tout en respectant l'âge de l'enfant, les diverses cultures, les régimes alimentaires et éventuelles allergies.

L'allaitement maternel pourra être poursuivi au domicile de l'assistante maternelle en accord avec celle-ci.

Dans le cadre de la diversification alimentaire, tout nouvel aliment sera introduit par les parents puis l'assistante maternelle suivra leurs consignes.

- **Le sommeil**

Les assistantes maternelles échangent régulièrement avec les parents pour connaître le rythme de sommeil de l'enfant.

Pour son confort, la température de la chambre ne dépassera pas 19°, les couvertures et les coussins sont proscrits et l'enfant est mis sur le dos pour l'endormissement.

L'assistante maternelle repère les signes de fatigue de l'enfant et répond à son besoin en respectant ses rituels d'endormissement (doudou, sucette, musique, bercement, histoire).

Ces gestes seront accompagnés de paroles apaisantes et rassurantes.

Les enfants ne seront pas réveillés sauf cas exceptionnel.

Les assistantes maternelles sont invitées à proposer des lits en accord avec le développement psychomoteur de l'enfant.

- **Le change**

Il se déroule au même endroit avec le matériel nécessaire à porté de mains.

Après avoir pris des précautions d'hygiène, l'assistante maternelle mettra des mots sur le soin effectué, c'est un temps privilégié entre l'adulte et l'enfant.

Ses gestes seront appropriés et respectueux face à l'intégrité corporelle de l'enfant.

Ce moment évoluera suivant son autonomie : la professionnelle proposera à l'enfant d'être actif dans son soin : change debout, enlever seul sa couche, faire sa toilette. Ces actes vont le préparer à l'acquisition de la continence.

- **L'acquisition de la continence.**

Cette étape du développement de l'enfant se met en place par une évolution naturelle :

L'enfant doit pouvoir décider seul du moment où il sera prêt. Il sera soutenu par ses parents et les professionnelles (accès au pot seul, vêtements appropriés)

En effet l'attitude attendue de la part de l'adulte sera faite de souplesse, d'adaptation et d'observations (monter descendre un escalier debout sans appui, commencé à se déshabiller)

Si l'enfant ne demande pas à aller au pot ou sur les toilettes, en aucun cas il n'y sera forcé.

Si le souhait des parents ne correspond pas à la maturité physique et psychologique de l'enfant, l'équipe engagera une réflexion commune.

3 - L'AUTONOMIE

L'aménagement d'un coin bébé avec tapis et jouets premiers âges favorise la liberté, l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant dans ses premiers mouvements.

Dans la continuité de l'aménagement de l'espace, la mise à disposition du matériel éducatif et pédagogique (livres, dinettes, jeux d'encastrement.....) permet à l'enfant de choisir ce qu'il a envie d'explorer, de créer sans l'intervention de l'assistante maternelle.

La présence de l'adulte est toutefois indispensable.

Le doudou ou objet transitionnel reste à la disposition de l'enfant. Il doit pouvoir l'utiliser lorsqu'il en ressent le besoin : le gérer seul est un acte d'autonomie.

Participer à la préparation des repas, mettre le couvert, se servir, manger, incitent l'enfant à aborder ses premiers apprentissages avec la présence rassurante de l'adulte.

Dans toutes les découvertes, il est important de laisser du temps aux enfants afin que progressivement ils deviennent autonomes.

4 – LA SOCIALISATION

Entre la naissance et trois ans, l'apprentissage de la vie en collectivité se fait progressivement.

- **Chez l'assistante maternelle**

Très tôt les adultes doivent apprendre à décoder les gestes et les mimiques du bébé afin de mieux répondre à ses besoins. Le respect de ses besoins encourage l'enfant à s'ouvrir aux autres et à développer ses habiletés sociales.

Dès le début de l'accueil, la professionnelle présente à l'enfant les membres de sa famille et les autres enfants accueillis afin qu'il s'adapte dans son nouveau lieu de vie.

Durant la première année l'enfant se concentre principalement sur la découverte de ses possibilités (attraper des objets, s'asseoir, se mouvoir seul).

Grâce à ses capacités psychomotrices, l'enfant peut diversifier ses contacts avec son entourage par des échanges réguliers. Il est important pour les enfants de jouer ensemble mais aussi d'accepter que les copains jouent seul et désirent s'isoler.

L'assistante maternelle soutient l'enfant dans ses nouvelles acquisitions (tapis de sol, jeux appropriés). Tout en respectant son rythme, la professionnelle amènera progressivement l'enfant à découvrir son environnement proche lors de promenades (boulangerie, aire de jeux) et le sensibilisera aux notions de respect de ses pairs et de certaines consignes de sécurité.

- **A la crèche**

L'équipe met en place des rencontres jeux pour permettre à l'enfant de jouer, de communiquer avec d'autres enfants et adultes. C'est l'occasion de découvrir des activités nouvelles, de susciter sa curiosité, tout en respectant sa spontanéité.

La collation et le goûter sont des moments conviviaux qui permettent de se familiariser avec quelques règles de vie en société. Suivant l'âge et la maturité de l'enfant, l'intégration dans un groupe permet la séparation progressive avec son assistante maternelle.

La découverte de lieux nouveaux (bibliothèque, ludothèque, ferme pédagogique, spectacles, pique-nique) proposée régulièrement initie la rencontre.

Tous ces espaces de socialisation permettent à l'enfant d'exprimer ses sentiments même maladroitement (morsure, inévitable petits soucis) ; c'est aux professionnelles d'apporter des réponses appropriées.

L'équipe d'encadrement

Mise en œuvre de ses engagements

LA PUERICULTRICE

La puéricultrice, directrice de la structure est garante de la qualité de l'accueil des enfants et des familles.

Elle rencontre chaque famille pour finaliser le contrat, présente le projet d'établissement, reformule les conditions d'accueil des enfants en lien avec le règlement intérieur.

Elle est informée des problèmes de santé des enfants par la famille et les assistantes maternelles tout au long de l'accueil des enfants chez la professionnelle. Elle est responsable de l'administration des médicaments.

En lien avec les EJE, chargées des visites au domicile des assistantes maternelles, elle est informée lors de réunion d'équipe de l'accueil individualisé de chaque enfant ainsi que de son bon développement psycho affectif au cours de leur séjour à la crèche familiale. La directrice reste disponible pour rencontrer les familles à leur convenance. Lors de réunions à thèmes pour les parents, elle participe à l'animation avec la psychologue.

Elle organise une dynamique autour du projet éducatif avec l'ensemble des équipes : réunions régulières avec des référentes assistantes maternelles, la psychologue et les éducatrices de jeunes enfants. Elle participe à toutes les réunions : groupes de paroles, réunions d'analyses de pratiques professionnelles, journées pédagogiques.

Sous l'autorité des membres du conseil administration, elle gère l'ensemble des ressources humaines : recrutement, contrat de travail, rémunération, etc. ; elle reçoit une fois par mois les déléguées du personnel. Elle reçoit aussi en entretien individuel les assistantes maternelles pour gérer d'éventuels dérapages de fonctionnement ou autres difficultés.

Elle gère aussi au quotidien le suivi financier avec ses collaborateurs : la secrétaire et le comptable.

La puéricultrice s'inscrit dans un travail en réseau avec les services de PMI, participe aux différentes réunions organisées avec les autres structures d'accueil.

Elle collabore avec les services financeurs de l'association : la CAF, les élus des communes de Pau, Lons et Billère et le conseil général.

La directrice puéricultrice, porte parole de la structure, centralise toutes les informations. Après évaluation et analyse elle se charge de les diffuser aux interlocuteurs concernés.

LES EDUCATRICES DE JEUNES ENFANTS

Les éducatrices de jeunes enfants accompagnent l'enfant dans son développement social éducatif pour favoriser son épanouissement.

Elles sont responsables du suivi des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent.

Les éducatrices de jeunes enfants effectuent trois à quatre visites mensuelles au domicile des assistantes maternelles afin de les soutenir dans leur pratique.

Leurs observations permettent un échange autour du quotidien de l'enfant chez l'assistante maternelle.

Tous les six mois, l'éducatrice et l'assistante maternelle au moment de la sieste des enfants font un bilan écrit de l'accueil.

Une rencontre est proposée environ un mois après le début de l'accueil entre les parents, l'assistante maternelle et l'éducatrice afin de faire le point sur la vie de l'enfant et de créer un lien entre la crèche et la famille.

L'éducatrice peut être un médiateur entre la famille et l'assistante maternelle à tout moment de l'accueil.

Par le biais des rencontres jeux l'éducatrice accueille les assistantes maternelles et les enfants pour partager des moments conviviaux autour de matériels pédagogiques mis à disposition.

Elle prend en charge l'aménagement en créant des espaces sécurisants et stimulants.

Le projet des temps rencontres jeux est détaillé dans un document. Il est remis par la directrice lors de l'inscription.

LA PSYCHOLOGUE

D'une manière globale, elle soutient la dynamique institutionnelle par une analyse toujours reliée au projet éducatif et pédagogique de la structure. Soutenant le travail de la directrice dans l'animation et la gestion de l'équipe, elle anime tous les quinze jours un temps de réflexion sur les pratiques professionnelles et/ou sur les situations d'accueil auprès de l'équipe d'encadrement. Elle propose aux assistantes maternelles un groupe de parole trimestriel et peut les soutenir dans leur pratique professionnelle par des entretiens individuels. Elle participe à la conception et l'animation des journées pédagogiques. Elle peut recevoir, sur démarche personnelle et/ou sur proposition de l'équipe les parents et leurs enfants et est présente aux rencontres parents-professionnels lors de soirée à thèmes. En accord avec les familles, elle fait le lien avec les partenaires extérieurs (PMI, MSD, périnatalité, CAMSP...) si nécessaire. Enfin, elle collabore régulièrement aux rencontres psychologues petite enfance, dans le cadre de réunions trimestrielles et/ou de groupes de travail (collectif régional, collaboration avec des associations spécialisées, etc.).

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Il veille à la transmission des informations entre les professionnelles et les parents en restant disponible pour répondre à toutes questions administratives.

La secrétaire gère le courrier, traite les documents, réalise la constitution des dossiers des familles et est responsable de la saisie informatique du logiciel Petite Enfance. Elle est chargée de la prise des rendez vous pour l'ensemble de l'équipe.

Le comptable participe à la gestion financière de la crèche (suivi des comptes, salaires et factures) en lien avec la directrice, l'expert comptable, le trésorier de l'association.

Il est aussi amené à traiter certains courriers, et assure une permanence téléphonique.

Conclusion

Accompagner les enfants en structures d'accueil et au domicile des assistantes maternelles impose les qualités professionnelles suivantes : Patience, Tolérance, Respect de l'Autre, Motivations...

Il faut savoir donner du sens à sa mission pour rester dans une dynamique de travail.

S'approprier un projet pédagogique, c'est participer à la réflexion de son contenu et à sa rédaction, pour pouvoir ensuite le faire évoluer.

Après s'être associé avec l'ensemble de l'équipe pendant une année sur l'élaboration des bases de ce projet, nous avons déjà les prochains chapitres en cours de rédaction :

- Collaboration entre assistantes maternelles.
- Le jeu à la crèche familiale.
- La participation des parents.

L'équipe d'encadrement.